

Bilan d'activité

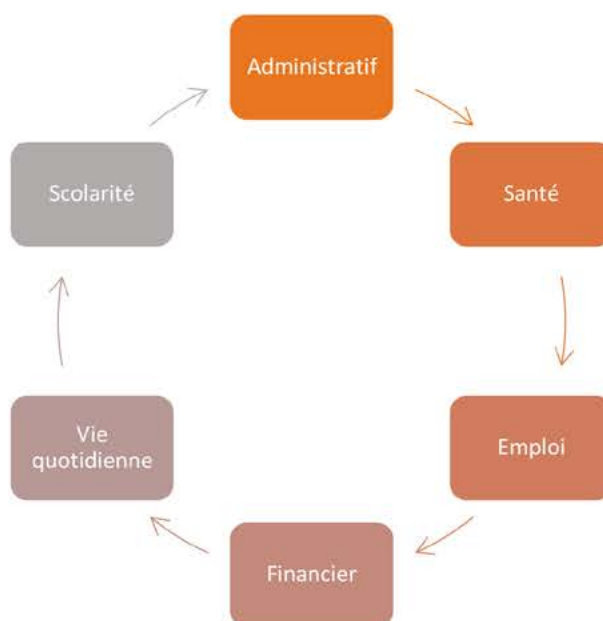
Pôle Intégration

2023



01	L'accompagnement global des réfugiés	4
02	Le dispositif d'accueil et d'accompagnement Ukraine 18	5
	L'accompagnement professionnel des ukrainiens	7
03	3. Le programme de réinstallation	9
	3.1 Programme Réinstallés Centre Val de Loire : 18-36	10
	Accompagnement Professionnel	11
	3.2 Programme de réinstallation 58	13
	L'accompagnement professionnel, de formation et de scolarité 58	16
04	3. Le programme de relocalisation	24
	4.1 Programme Relocalisé 18	24
	Accompagnement professionnel	25
	4.2 Le programme de relocalisation 58	27
	L'accompagnement professionnel Relocalisés 58.....	29

1. L'accompagnement global des réfugiés



Administratif : Le service s'assure des ouvertures de droits et d'effectuer toutes les démarches administratives avec les bénéficiaires.

Santé : Les travailleurs sociaux assurent la prise de rdv médicaux et l'accompagnement. Nous avons pu également orienter les personnes dans le besoin vers les services de l'EMPP et des CMP. De plus, les bilans IRSA et la plateforme 360 ont pu être sollicités pour nos accompagnements. Un travail est effectué avec le CLAT pour s'assurer du respect des règles en vigueur à l'entrée en territoire français pour toutes personnes étrangères.

Emploi : L'apprentissage de la langue est nécessaire aux ressortissants pour accéder à l'emploi, ils sont donc dirigés vers des centres de formations, pour la plupart rémunérée. Par ailleurs, les personnes adultes sont inscrites à Pôle Emploi afin d'établir un projet professionnel. Les conseillers en insertion professionnelle (CIP) s'assurent du bon échange avec Pôle Emploi et notamment la réalisation de leur actualisation mensuelle. L'association propose également un accompagnement via Pace BPI, avec des cours de formation en langues étrangères et des stages en espace de réentraînement à l'emploi.

Financier : Le service donne des carnets de chèque service d'un montant de 100 € par foyer, lors de l'arrivée du ménage mais aussi lors des difficultés liées au versement des prestations

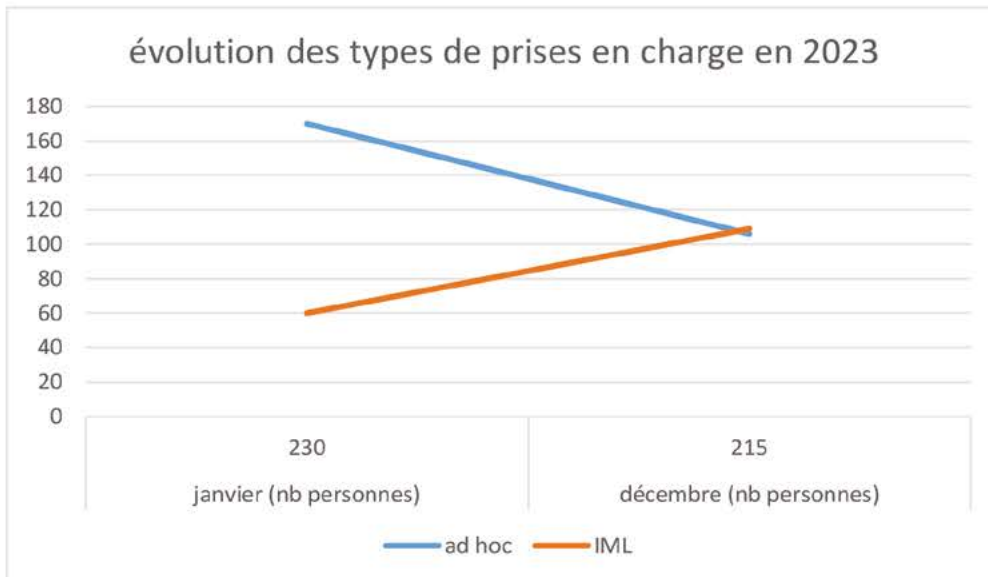
Scolarité : A son entrée dans le dispositif, l'enfant de moins de 12 ans sera inscrit par l'équipe auprès de la mairie de la commune où il réside afin d'entamer sa scolarité. Les enfants âgés de plus de 12 ans (collège et lycée) se voient inscrits au CIO afin de passer des tests psychologiques et d'évaluations de niveau. A cette issue, la DSDEN nous transmet l'affectation de l'enfant afin que nous l'accompagnions pour son inscription dans l'établissement.

Vie quotidienne : les travailleurs sociaux assurent une prise de contact régulière, effectuent des visites à domicile afin d'évaluer l'autonomie
Les inscriptions au resto du cœur et secours populaire se font automatiquement dès l'entrée dans le dispositif par les travailleurs sociaux.

Nous guidons les personnes vers les opérateurs téléphoniques, les sociétés de transports, les structures de santé, les banques, les associations et les organismes pouvant leur être bénéfique. Les travailleurs sociaux informent les familles quant aux codes sociaux Français, et la bonne pratique du savoir vivre en France.

2. Le dispositif d'accueil et d'accompagnement Ukraine 18

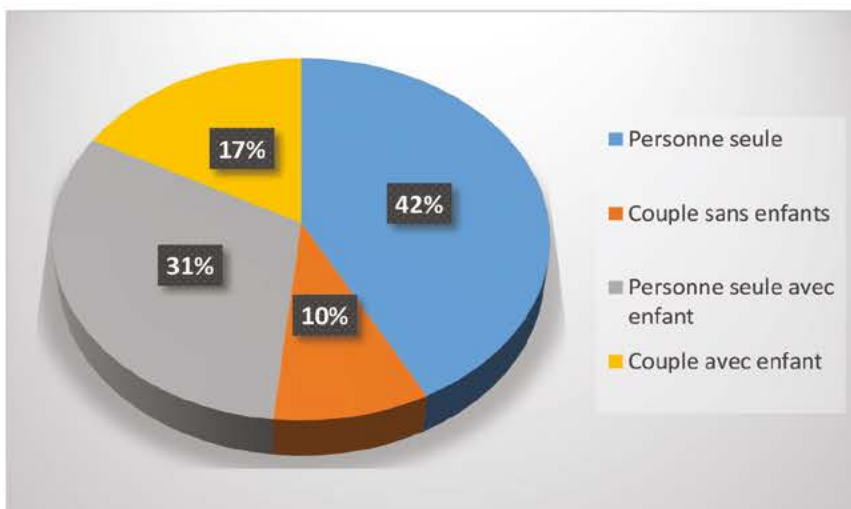
Les sites d'hébergement :



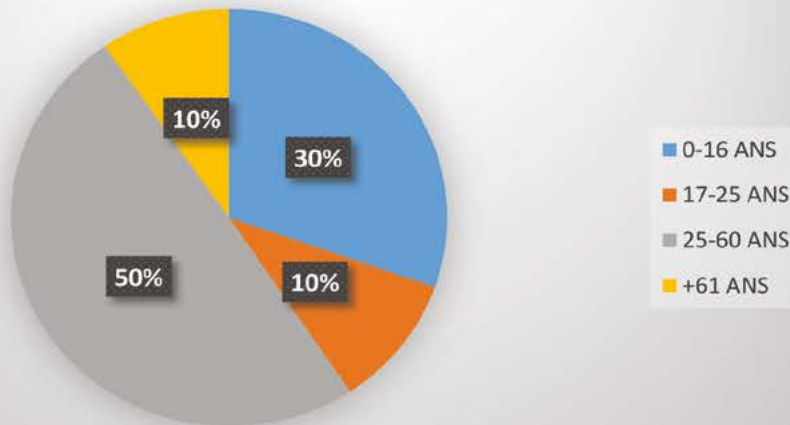
On note une baisse des hébergements dits « ad hoc » et une augmentation des entrées en intermédiation locative. Les données comptabilisent des personnes arrivées en 2022 et en 2023.

En 2023, on compte **342** personnes accompagnées :

⇒ 10 personnes ont intégré des hébergements rejoignant de la famille présente sur le département.



tranche d'âge des personnes ukrainiennes accompagnées



Les SORTIES :

- 84 personnes ont quitté le territoire (vers le Canada, la Pologne, Paris, Marseille et retour en Ukraine)
- 10 personnes sorties du dispositif (vers logement autonome) vers de la veille.

Les lieux d'hébergement :



Les positions divergent un peu selon les génération mais sur cette fin d'année, avec une évolution du conflit dont on ne perçoit pas le terme, la majorité des ukrainiens présents souhaite rester en France. La grande difficulté des personnes présentes et l'accès à un logement adéquat à la composition du ménage et a un emploi avec un titre de séjour provisoire à renouveler tous les 6 mois. Un travail autour de la demande d'asile va être entrepris durant l'année 2024 afin de les accompagner vers du droit commun.

L'accompagnement professionnel des ukrainiens

A. Caractéristique des bénéficiaires

Au cours de l'année 2023, 43 bénéficiaires du dispositif en cours ont pu être rencontrés dans le cadre d'un diagnostic socio-professionnel. Parmi eux 19 hommes et 24 femmes :

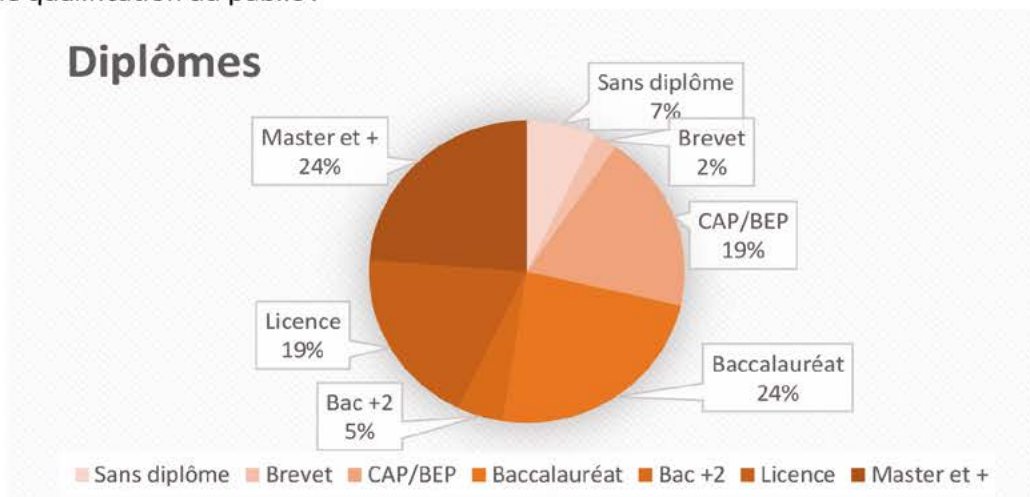
- 2% sont âgés de 16 - 18 ans,
- 13% ont entre 18 et 25 ans
- 78% ont entre 26 et 55 ans
- 7% ont 56 ans ou plus.

Ces bénéficiaires vivent sur tout le territoire du Cher :

Bourges	25
St Florent Sur Cher	1
St Amand Montrond	4
Les Aix d'Angillon	3
Vierzon	8
Baugy	2

Le développement des offres de service n'est pas le même sur tous ces territoires. C'est dans la ville de Bourges que les dispositifs sont le plus développés. Les villes de St Florent sur Cher, les Aix d'Angillon et Baugy dépendent de Bourges et ne disposent pas d'actions de formations.

Niveau de qualification du public :



91% des ressortissants ukrainiens ont un diplôme au moins équivalent au baccalauréat. L'équivalence des diplômes est gratuite pour les réfugiés et doit être faite via l'organisme « ENIC NARIC ». Avant de

pouvoir effectuer la reconnaissance du diplôme, celui-ci doit d'abord être traduit par un traducteur assermenté.

La reconnaissance du diplôme permet aux bénéficiaires de poursuivre leurs études dans le cursus scolaire étudié dans leur pays d'origine, de pouvoir accéder plus rapidement à des formations professionnelles, ou encore d'être dispensé de certains modules de formation. Certains des bénéficiaires dont le diplôme a été reconnu souhaitent reprendre leurs études afin de valider un diplôme français, les autres ont eu accès à un emploi dans leur domaine.

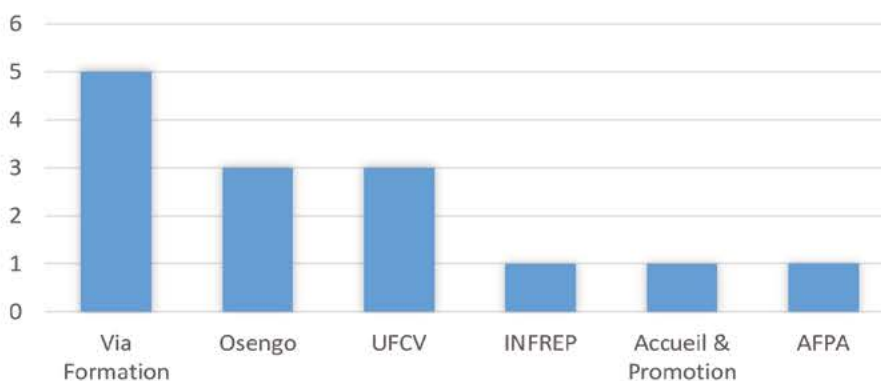
B. Français Langue Etrangère

Le statut provisoire des ressortissants ukrainiens les dispense de signer le « Contrat d'Intégration Républicaine », ils ne passent pas l'évaluation de français dispensé par l'Office Français d'Immigration et de l'Intégration. Leur niveau de langue n'est donc pas déterminé avec exactitude. Les bénéficiaires accompagnés, pour la plupart, ne maîtrisent pas du tout le français à leur arrivée.

La langue est un des principaux freins à l'insertion sociale et professionnelle, une orientation vers les différents dispositifs de formation FLE est indispensable.

Sur le territoire du Cher, 8 organismes de formation proposent des formations alphabétisation et/ou français langue étrangère. Vous trouverez ci-dessous la proportion de personnes accompagnées en 2023 qui ont intégré un dispositif FLE :

ORGANISMES DE FORMATION



Néanmoins, les orientations peuvent rester vaines face à la demande toujours croissante.

Afin de pallier cette problématique les bénéficiaires ont été orientés vers du FLE non rémunéré porté par des associations du territoire (CASA à St Amand Montrond et Le Relais à Bourges).

Les personnes disposant d'un niveau de qualification élevé ou maîtrisant déjà une autre langue (l'anglais par exemple) acquièrent plus rapidement un niveau de français (niveau A2) permettant l'accès à la formation ou à l'emploi. Elles sont ensuite orientées vers une remise à niveau pour appréhender l'écrit, du vocabulaire ciblé métier et ainsi accéder plus rapidement à un emploi ou à une formation qualifiante.

Les ressortissants ukrainiens ont la particularité d'être un public peu captif, ils sont plutôt autonomes dans leurs démarches, sollicitent peu ou pas les travailleurs sociaux qui les accompagnent et ont plutôt tendance à se tourner vers leurs pairs pour avoir accès à l'information. Le contexte de guerre que rencontre leur pays amène une incapacité à se projeter en France de manière durable. Les 16 – 25 ans ont plutôt tendance à vouloir rester alors que les adultes de 35 à 55 ans n'ont pas encore pris de décision et vivent plutôt « au jour le jour ». Cela impacte sur l'accompagnement socio-professionnel.

C. Parcours d'emploi et de formation

Dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel, de nombreuses démarches ont été effectuées. Le fonctionnement transversal des référents formationset emploi permet d'être plus réactif pour le positionnement des candidats en fonction de leur projet ou tout simplement des opportunités.

Données chiffrées des différentes démarches :

Effectif ayant bénéficié d'un accompagnement FLE – EMPLOI - FORMATION	43
Dispositif d'insertion (CEJ , Prépa apprentissage, Promo 16-18)	1
Intégration dispositif FLE rémunéré	13
Intégration dispositif FLE non rémunéré	11
Intégration dispositif pré-qualifiant	4
Immersion en Entreprise, Stages	11
Inscription au service Public de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, PLIE)	21
Visite d'entreprise	2
Visite organismes de formation (JPO, Plateaux Techniques)	6
Participation Information Collective	6
Outils TRE (CV, LM)	27
Mise en relation Emploi	13
Entretien d'embauche	5
Emploi (CDD, CDI, Intérim)	10
Formation qualifiante	2

Conclusion

Les difficultés principales dans l'accompagnement concernent avant tous les freins liés à la maîtrise de la langue auxquelles s'ajoutent les problématiques de mobilité et de santé.

Depuis septembre 2023, les transports en communs sont devenus gratuit dans la ville de Bourges ce qui pourrait laisser penser que cela rend plus simple l'accès à l'emploi. Or, les emplois peu ou pas qualifiés se trouvent généralement dans les zones industrielles/ commerciales sur des horaires décalés » (2x8 ou 3x8) non couvertes par les transports en commun. Pour les bénéficiaires domiciliés hors de la ville de Bourges, la problématique est davantage présente. Selon les territoires, les bus ne passent pas ou très peu et cela complique fortement l'insertion à l'emploi ou à la formation.

Le public ukrainien est assez exigeant, formé, qualifié qui souhaite conserver un niveau social équivalent à celui qu'ils avaient dans leur pays. Néanmoins sans maîtrise de la langue et de reconnaissance de diplôme ils n'ont pas accès au même type d'emploi.

3. Le programme de réinstallation

La réinstallation est un programme ayant pour but d'établir des voies d'accès légales et sécurisées vers les Etats membres qui se sont engagés à accueillir des personnes en besoin de protection. Ces personnes, dont la sécurité est menacée dans leur pays d'origine, trouvent généralement refuge dans un pays voisin dit « pays de premier asile ».

Les personnes réinstallées bénéficient en France d'un suivi et d'un accompagnement spécifique dispensé par des opérateurs essentiellement associatifs. Ces opérateurs ont pour missions d'accueillir les personnes, de les reloger et de leur assurer un accompagnement global pendant un an suivant leur

date d'arrivée. Cet accompagnement socio administratif est conduit sur les aspects suivants : captation d'un logement pérenne, démarches administratives, scolarisation des enfants, ouverture des droits, prise en charge médico-psychologique, accompagnement vers la formation et l'emploi. Les ménages accèdent dès leur arrivée à un logement autonome et sont bénéficiaires d'un contrat tripartite de sous-location avec objectif de glissement de bail au bout d'une année. En amont le logement est aménagé par la maintenance de l'Association du RELAIS.

Accompagnement Social :

Sur une période de 12 mois qui est défini dans le contrat d'accompagnement, l'équipe mène un travail socio-éducatif visant à ce que les familles acquièrent une autonomie suffisante dans leur gestion quotidienne.

A leur arrivée, les personnes ne perçoivent aucune ressource. L'Association Le Relais verse mensuellement un pécule aux ménages leur permettant d'acheter les produits de première nécessité. Cette somme est remboursable à compter du premier versement rétroactif des droits CAF.

En complément de ce pécule nous orientons les réfugiés vers les associations caritatives du département telles que : le resto du Cœur, la banque alimentaire et l'épicerie solidaire (ASEM). Ils peuvent bénéficier d'une aide alimentaire, vestimentaire, fourniture scolaire.

Au départ très axé sur l'assistanat dans la mesure où les réfugiés pour la majorité, n'ont pas la notion de la langue français mais surtout ils ont besoin d'un temps d'adaptation géographique, culturelle et sociale.

La notion de « faire avec » les familles est privilégiée dans nos accompagnements au quotidien.

Difficultés dans l'accompagnement social

La durée de la mesure d'accompagnement des ménages d'un an est très difficile à tenir :

-Barrière de la langue : reprise des cours obligatoires par l'OFII dans le département accueillant souvent retardé par des délais administratifs.

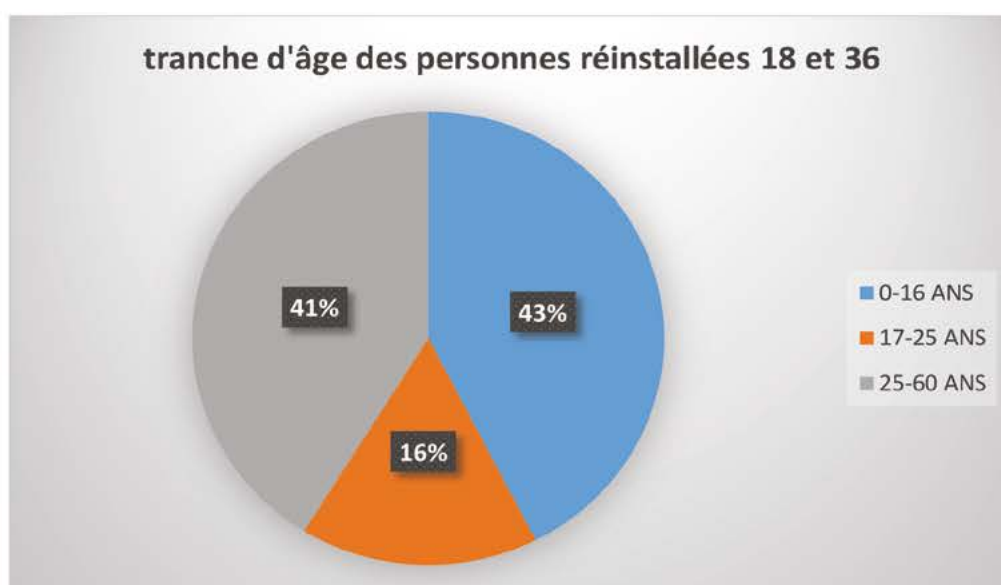
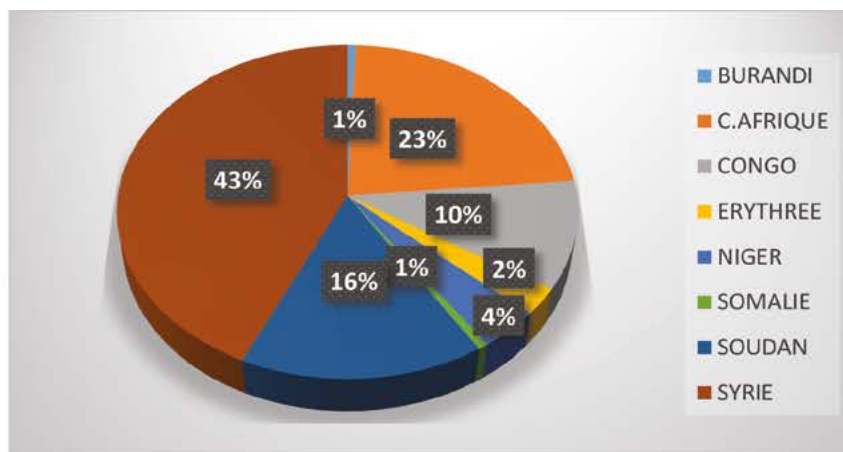
-Difficultés de l'insertion professionnelles : barrières de la langue, de la mobilité, difficulté pour poursuivre un parcours scolaire après les 18 ans, garde d'enfants.

-Traitement des démarches administratif longue, des états civils envoyés par l'OFPRA pour certain cas. Il y a un retard d'un an ou plus.

3.1 Programme Réinstallés Centre Val de Loire : 18-36

153 personnes accompagnées par le dispositif de réinstallation (97 dans le Cher + 56 dans l'Indre) dont **69** Personnes arrivée en 2023.

23 personnes sont sorties du dispositif (17 dans le Cher + 6 dans l'Indre) correspondant à des glissements de bail avec relais vers les services sociaux de droit commun



Accompagnement Professionnel

Au cours de l'année 2023, 14 bénéficiaires du dispositif ont pu être rencontrés dans le cadre d'un diagnostic socio-professionnel. Parmi eux 8 hommes et 6 femmes :

- 17% ont entre 18 et 25 ans
- 75% ont entre 26 et 55 ans
- 8% ont 56 ans ou plus.

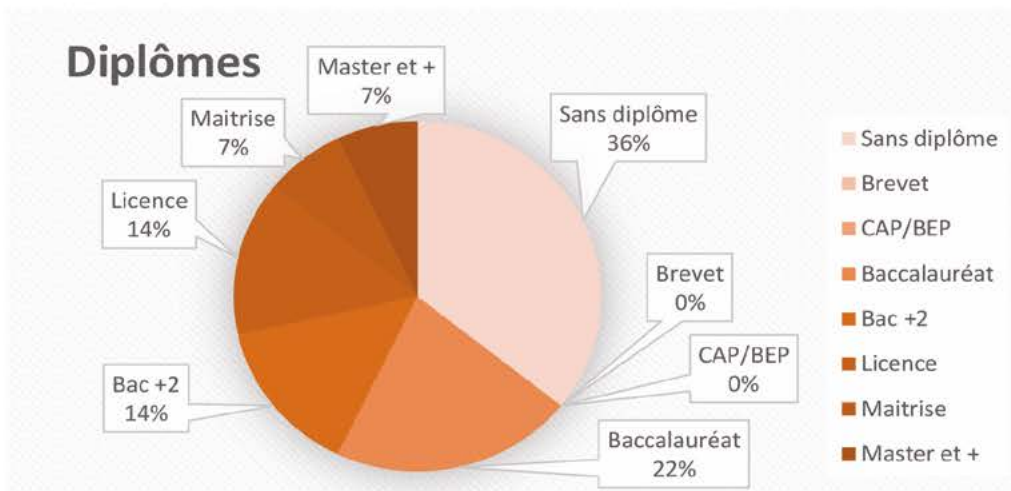
Leurs pays d'origines sont la République Centrafricaine, le Congo, la Syrie et le Burundi.

Ces bénéficiaires vivent sur le territoire du Cher et de l'Indre :

Bourges	5
St Amand Montrond	2
Vierzon	4
Issoudun	3

Le développement des offres de service n'est pas le même sur tous ces territoires. C'est dans la ville de Bourges que les dispositifs sont les plus développés. La mise en place d'un partenariat avec un organisme de formation a permis d'ouvrir des sessions de formation FLE sur les territoires St Amandois et Vierzonnais.

Niveau de qualification du public :

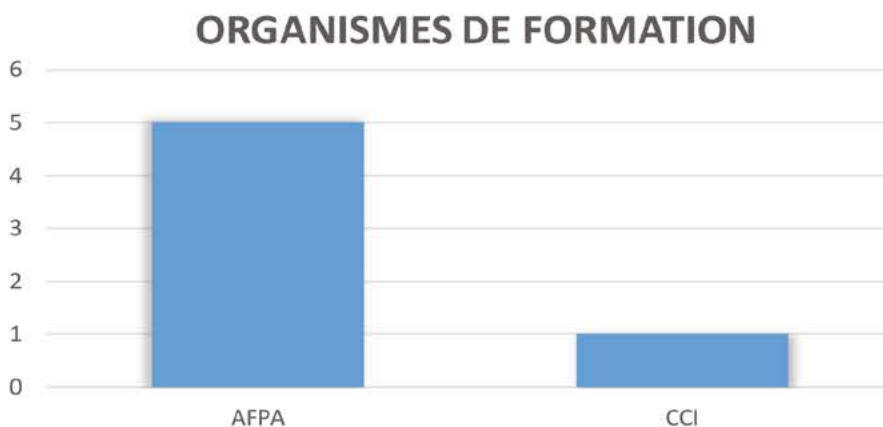


Près de 64% des bénéficiaires ont un niveau au moins équivalent au baccalauréat et les 36% restant n'ont pas de diplômes.

Au vu des niveaux de qualification du public, ils sont davantage concernés vers une orientation en formation qualifiante.

A ce titre le projet est donc travaillé en ce sens avec les partenaires et structures ayant une offre de formation ou des dispositifs de pré-qualification.

Le tableau ci-dessous présente la proportion de personnes accompagnées en 2023 qui ont ou vont intégrer une formation qualifiante :



B. Français Langue Etrangère

Les bénéficiaires qui ont été évalués par l'OFII ont un niveau de langue compris entre le INFRA A1 et francophone (4 INFRA A1, 2A, 2 A2, 5 francophone). 1 bénéficiaire n'a pas signé son « Contrat d'Intégration républicaine » et n'a pas encore été évalué. Les personnes ayant un niveau INFRA ont entre 400 et 600h d'heures de cours de français à effectuer.

Pour ceux dont le niveau est inférieur à B2, une orientation vers les différents dispositifs de formation FLE est primordiale. Ils ont tous intégré des formations FLE avec l'organisme « Osengo » et on également bénéficié de cours de FLE non rémunérée avec l'association CASA à St Amand-Montrond. Pour certains bénéficiaires francophones, une orientation vers des dispositifs de remise à niveau est nécessaire afin d'appréhender la lecture, l'écriture et le vocabulaire métier. L'objectif étant l'accès plus rapide à l'emploi ou à la formation qualifiante. Ils ont intégré un dispositif de remise à niveau avec le Greta Berry.

La maîtrise de la langue n'est pas un frein pour 30% des bénéficiaires accompagnés, cependant, ils sont confrontés à divers obstacles comme la mobilité, le mode de garde, la santé. Quelques formes de discrimination suspectées ont également été rencontrées.

A. Parcours d'emploi et de formation

Dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel, de nombreuses démarches ont été effectuées.

Données chiffrées des différentes démarches :

Effectif ayant bénéficié d'un accompagnement FLE – EMPLOI - FORMATION	14
Intégration dispositif FLE rémunéré	3
Intégration dispositif FLE non rémunéré	3
Intégration dispositif pré-qualifiant	3
Immersion en Entreprise, Stages	7
Inscription au service Public de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, PLIE)	10
Participation Information Collective	6
Ateliers Prescrits / Mise en action structurelle	2
Outils TRE (CV, LM)	8
Mise en relation Emploi	6
Entretien d'embauche	6
Emploi (CDD, CDI, Intérim)	2

A. Conclusion

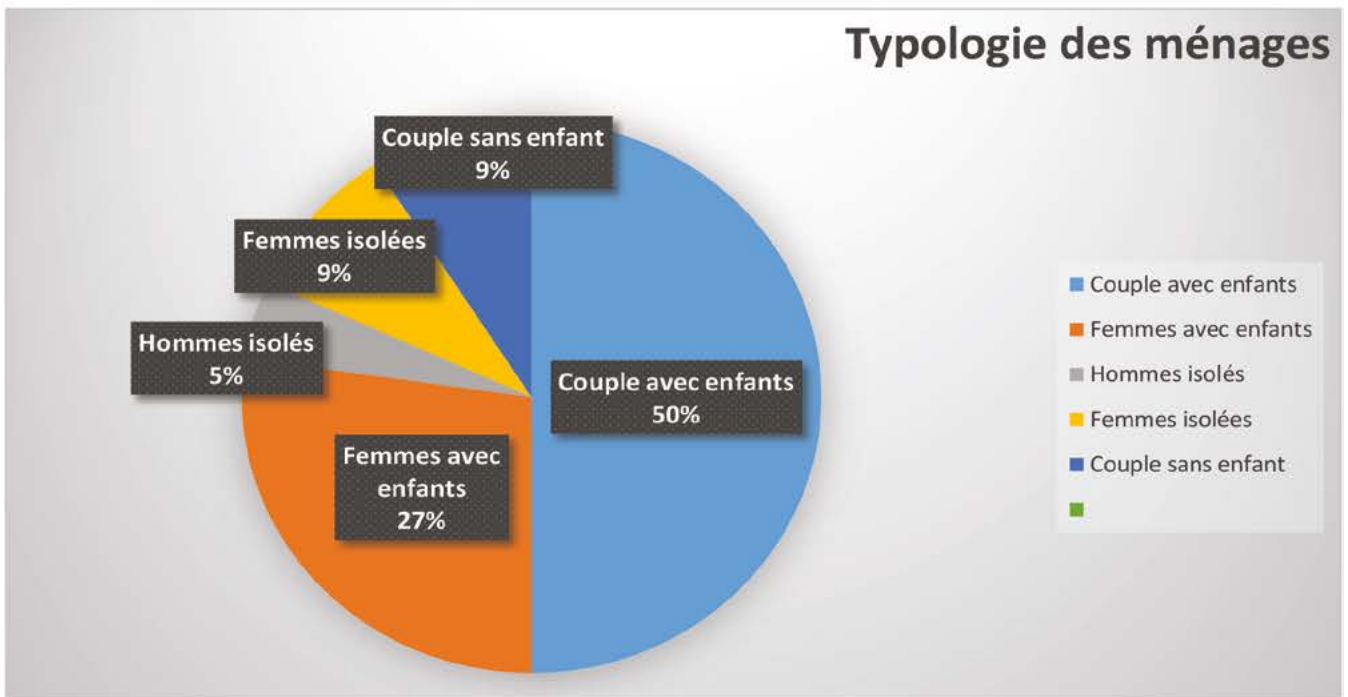
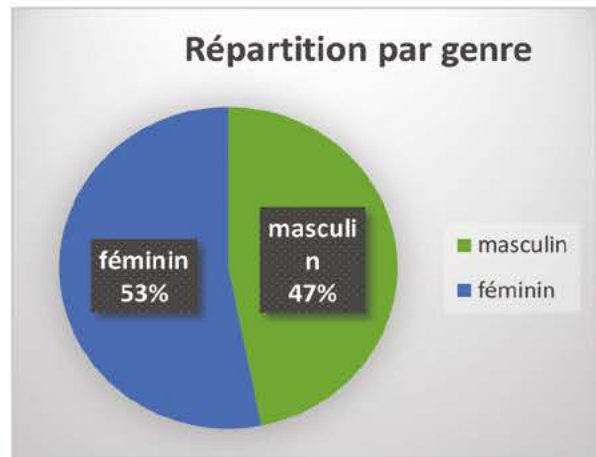
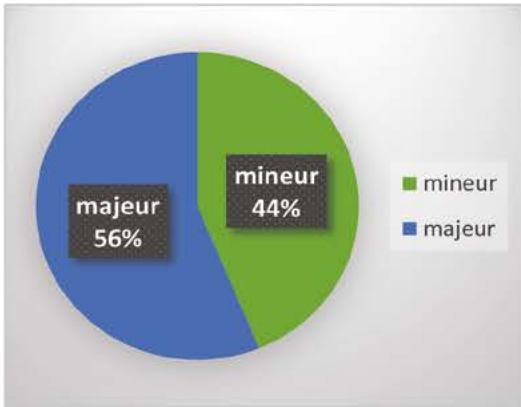
La difficulté principale dans l'accompagnement du public concerne avant tout les freins liés à leur situation administrative et de santé. Les récépissés de demande de carte de séjour d'une durée de validité de 3 à 6 mois ne permettent pas aux bénéficiaires de pouvoir accéder à l'emploi ou à la formation dans le cas où cela ne couvre pas la durée de l'emploi ou de la formation proposé. Les problématiques de santé sont également significatives, elles font parties des critères de priorité sur le programme mais nécessite une prise en charge importante arrivé en France.

3.2 Programme de réinstallation 58

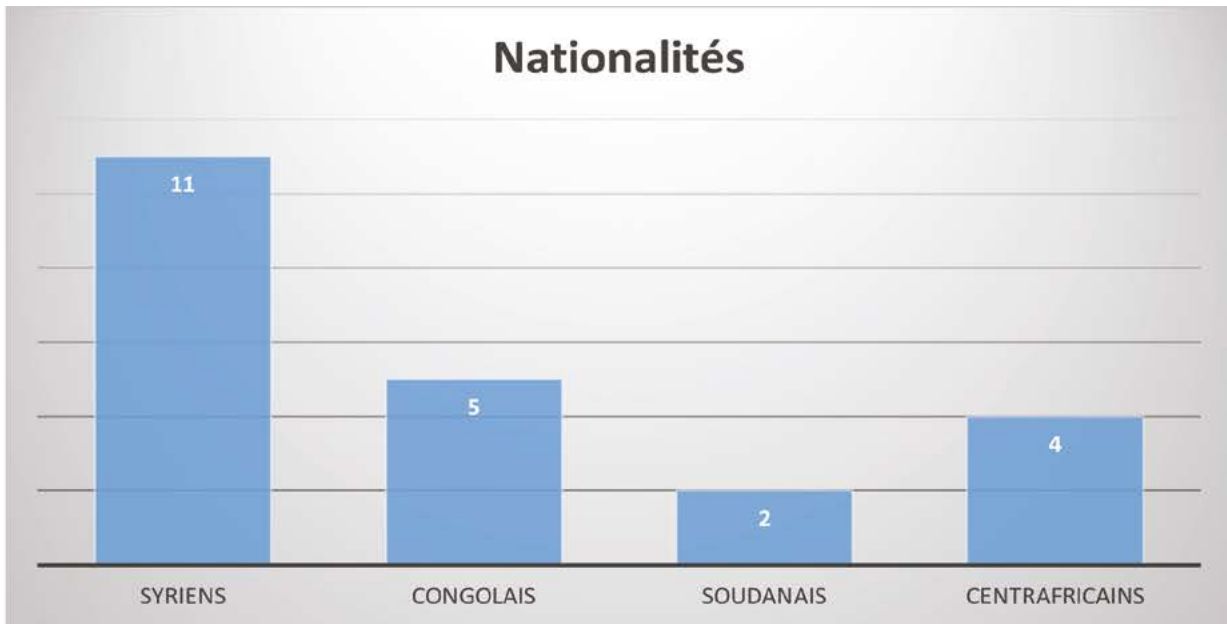
Sur l'année 2023, 22 ménages ont été accompagnés par le service soit un total de 94 personnes.

- 8 ménages arrivés en 2021 toujours en cours d'accompagnement soit 30 personnes.
- 8 ménages arrivés en 2022 toujours en cours d'accompagnement soit 38 personnes.
- **6** nouveaux ménages arrivés sur l'année 2023 soit **28** personnes.
- **16** ménages sorties du dispositif dans l'année 2022 soit **68** personnes.

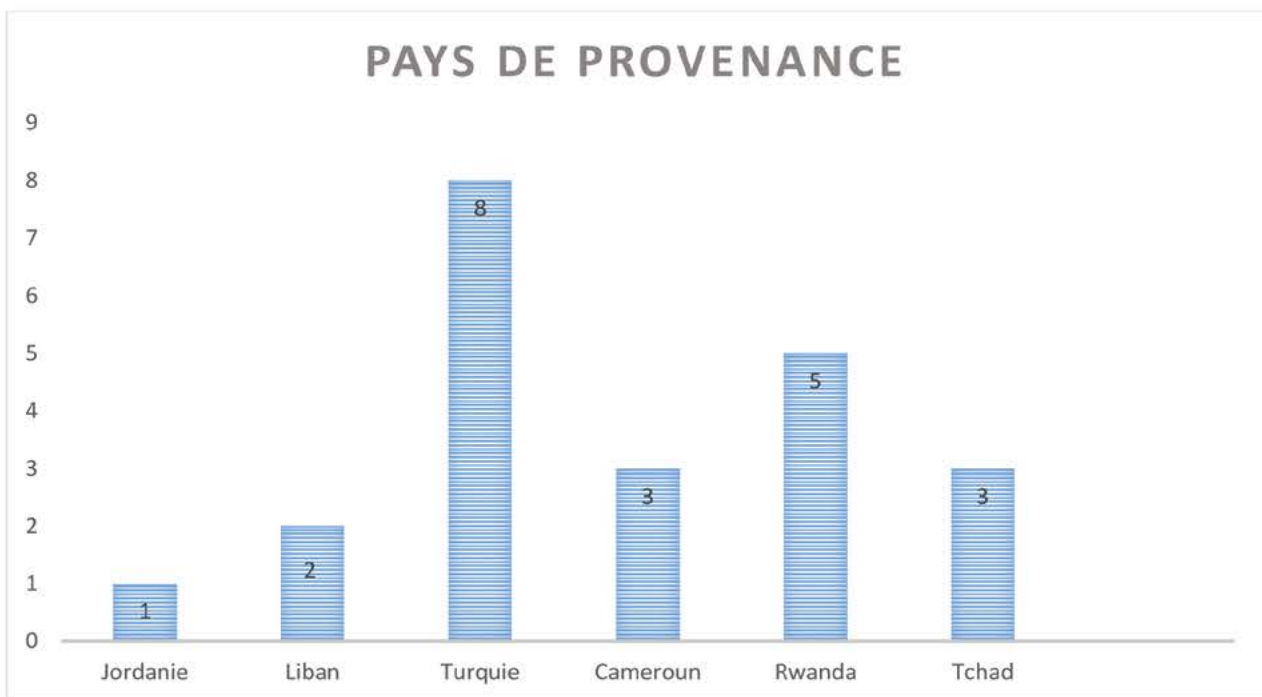
Profil du public accueilli :



Nationalités



Les pays tiers de provenances



Sorties du dispositif

Progressivement, l'équipe prépare peu à peu « la sortie » du dispositif des personnes accompagnées. Elles sont alors en capacité de gérer plus sereinement leurs situations administratives, budgétaires, familiales et locatives. En fin d'accompagnement, les personnes accueillies sont soutenues par l'équipe dans leur demande de logement en vue du glissement de bail. Pour ce faire un dossier est constitué auprès du bailleur, appuyé par un rapport social

22 logements ont été attribués à l'arrivée des familles. En cours d'années 2023, 5 ménages ont changé de logements dont 3 sont restés chez ASSIMMO58 et 2 autres chez les bailleurs sociaux (Nièvre Habitat). Nous avons élargi le parc immobilier afin d'anticiper la mixité sociale pour nos bénéficiaires.

A prise d'effet du glissement de bail, un rendez-vous tripartite auprès du service social de secteur est programmée afin de transmettre les éléments nécessaires pour la bonne continuité du suivi.

En 2023, 16 ménages sont sortis du dispositif :

- **2 ménages ont bénéficié à la sortie du dispositif d'accompagnement IML.**

L'accompagnement professionnel, de formation et de scolarité 58

A. Caractéristiques du public

En 2023, **50** bénéficiaires ont bénéficié d'un accompagnement socio-professionnel en parallèle de l'accompagnement social prodigué par les travailleurs sociaux du service. Parmi eux **22 hommes et 28 femmes âgés de 16 à 55 ans**, originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique Centrale, du Moyen-Orient.

27 ont bénéficiés d'un accompagnement régulier suivant le diagnostic socio-professionnel établi lors de l'orientation. Un parcours individualisé est ensuite proposé en fonction des besoins de chacun (FLE, projet professionnel, dispositifs de formation et emploi).

Pour un des bénéficiaires, l'accompagnement vers un projet d'emploi n'est pas envisageable (problème de santé et situation personnelle incompatible) mais néanmoins il est accompagné pour obtenir l'allocation minimum vieillesse (allocation SASPA) pour les personnes ne relevant pas du système d'assurance vieillesse français.

Les 16-25 ans représentent 42% des bénéficiaires accompagnés avec des suivis généralement plus réguliers et plus intensifs.

B. Le FLE

1. Enjeux, Orientation et Territoire

Dans la Nièvre, pour les personnes non-Francophones, les enjeux de l'accompagnement vers l'emploi portent dans un premier temps en l'acquisition du Français. L'obtention du niveau A2 constitue le minimum requis par le service public de l'emploi pour l'accès aux offres de formation et aux dispositifs d'insertion.

Une fois la délivrance du premier récépissé de demande de titre de séjour, l'équipe CIP- travailleurs sociaux veille attentivement à la mise en place des rendez-vous OFII pour la signature du CIR, à l'intégration des bénéficiaires aux cours OFII obligatoires pour l'obtention du niveau A1. Le planning des cours est organisé avec le public et l'organisme de formation en fonction de leur mobilité, de leurs besoins et des contraintes familiales. Il est nécessaire ensuite de s'assurer à ce que les journées civiques soit effectuées et que l'intégration sur un dispositif A2 se fassent de manière fluide et le plus rapidement possible.

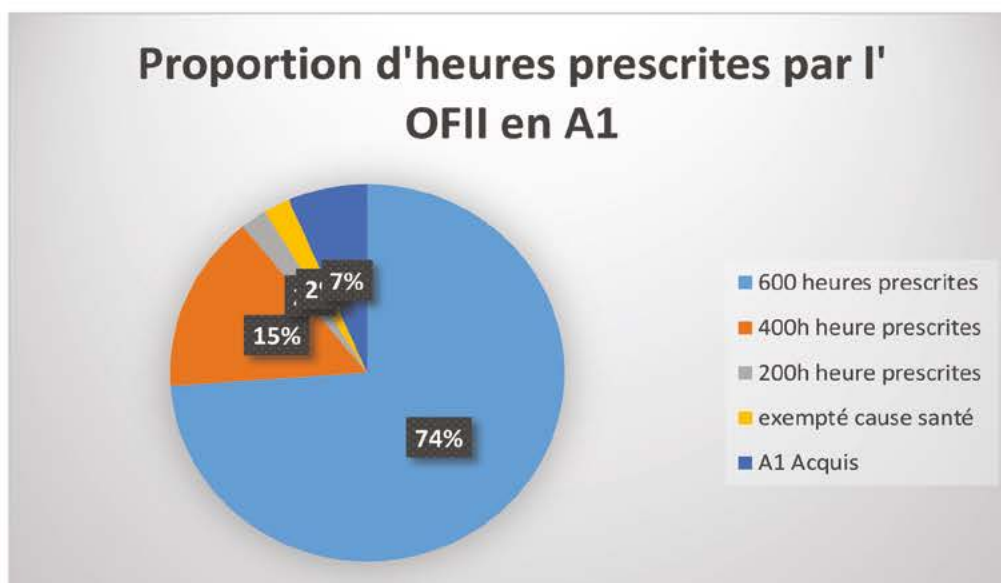
Certains bénéficiaires qui ne valident pas le niveau A1 (personnes peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine) ne peuvent accéder à une entrée en session A2.

L'AFPLI est alors mobilisé pour que les bénéficiaires intègrent quelques heures d'apprentissage. Selon le niveau des personnes, cette association dispense des heures de FLE à hauteur de 2 ou 3 heures hebdomadaires.

Chiffres clés de l'accès au FLE :

Année d'accompagnement	2023
CIR signée	40
Niveau A1 non acquis à l'arrivée sur le territoire	43
Niveau A1 acquis à l'arrivée sur le territoire	3
Niveau A2 acquis à l'arrivée sur le territoire	2
Intégration cours de FLE A1	39
A1 Acquis pendant l'accompagnement	31
A2 Commencé pendant l'accompagnement	15
A2 Terminé	4

2. Les heures OFII



Les données illustrent les niveaux en français des bénéficiaires du dispositif réinstallé. 75 % d'entre eux se voient attribuer 600 heures de formation. La plupart des personnes ont été peu scolarisé et certains sont analphabètes. Dans leur situation, le parcours d'apprentissage sera long et la durée d'accompagnement du dispositif n'est pas suffisante pour mettre en œuvre un projet professionnel viable et cohérent.

Les participants qui n'atteignent pas le niveau A1 à la fin de leur parcours OFII sont automatiquement dirigés vers des associations proposant des cours de Français Langue Étrangère (FLE). Cette démarche vise à préserver leurs compétences linguistiques acquises tout en leur offrant la possibilité de continuer à progresser. 11 personnes sur 50 ont profité de cette initiative.

3. Accès au niveau A2

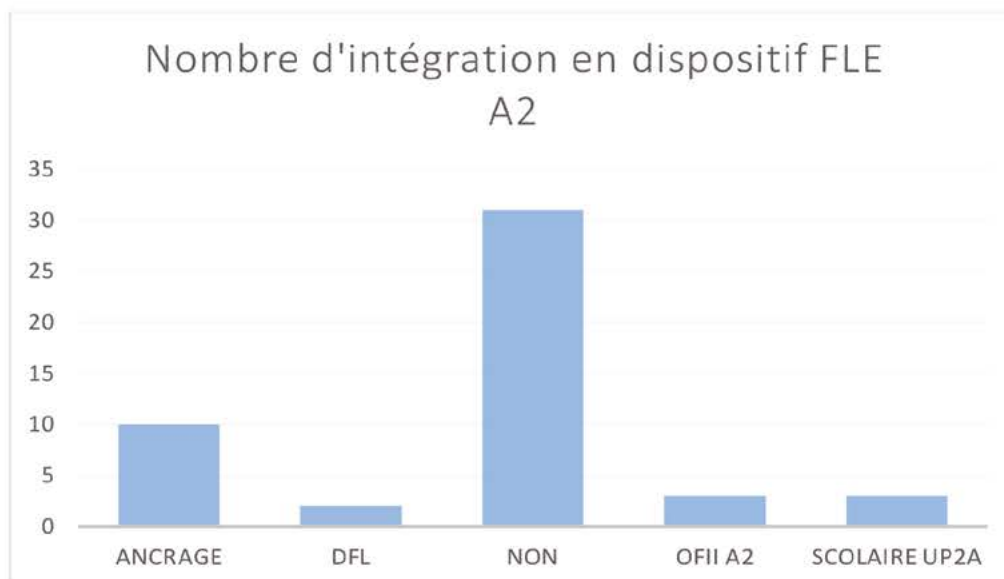
A l'heure actuelle, Forum Formation dispense des sessions de cours de 100 heures en vue du A2. Le dispositif Ancrage, d'apprentissage de FLE rémunéré a pris fin en Décembre 2023. Il était le seul dispositif rémunéré à proposer des qualifications A2 sur le territoire.

Il existe également le dispositif de formation linguistique porté par la FOL, qui forme des personnes mais à la marge car le public prioritaire doit relever de l'illettrisme et non du FLE

En 2023, Pôle emploi à organisé 3 sessions de formation FLE à visée professionnelle où il est possible d'accéder au niveau A2, offre disponible uniquement pour les demandeurs d'emplois inscrits.

Les solutions d'apprentissage en ligne restent une solution complémentaire et proposée au public afin de les aider à compléter leur apprentissage. Il s'agit de Moocs de l'AFPA, de l'application TV5 monde, Happy FLE et J'apprends.

Le tableau ci-dessous présente la proportion de personnes accompagnées en 2023 qui ont intégré un dispositif FLE A2 ou plus dans l'année :



Il est important de souligner que la qualité du partenariat instauré avec les organismes de FLE permet d'améliorer l'intégration sur les dispositifs et facilite parfois les modalités des cours (Adaptation de planning selon le profil des personnes, suivi des inscriptions au A2, etc...).

Les 3 parcours francophones inscrits aux Services Publics de l'Emploi (SPE) ont bénéficié plus facilement d'un accompagnement de remise à niveau. Toutes ces personnes ont été intégrées soit dans un dispositif pré-qualifiant, soit dans un programme d'accompagnement renforcé vers l'emploi. Parmi les 3, 1 personne a réussi à intégrer une formation qualifiante. De plus, ces personnes montrent une implication sociale plus marquée, notamment par leur participation à des activités socialisantes telles que le sport, la culture, et les centres d'accueil de loisirs pour les enfants. Ils sont également plus actifs dans les actions liées à l'emploi, comme les visites d'entreprise, la participation à des forums, et les séances d'information collectives.

C. Focus sur les 16-25 ans

1. Scolarité et retour en formation professionnelle

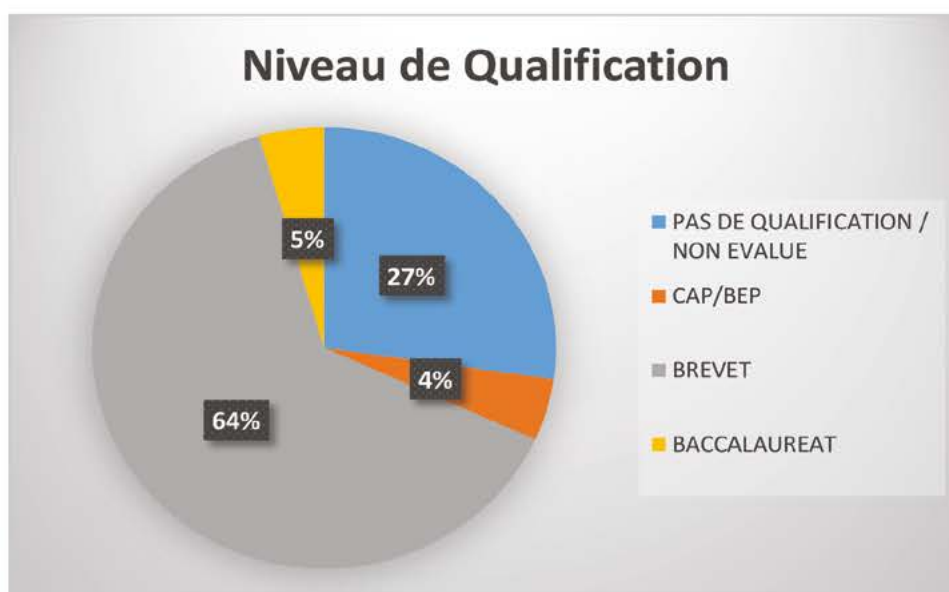
Pour les moins de 18 ans, le CIO est le partenaire incontournable pour les orienter, dès leur arrivée, dans les collèges et lycées en section UP2A en passant les tests du niveau du CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des allophones nouvellement arrivés).

4 jeunes ont intégré l'UPE2A cette année en fonction de leur niveau et 2 ont été réorientés vers des dispositifs plus adaptés : cours OFII du fait de l'atteinte des 18 ans, et promo 16-18 par manque de place.

4 jeunes de moins de 18 ans n'ont pas pu accéder à la scolarité, ou à une scolarité inadaptée à leur âge, du fait d'une erreur d'identification de leur âge exact lors des audits de l'OFPPRA. Ce problème est difficile à régulariser sur le champ administratif.

5 Jeunes dont 2 âgés de moins de 18 ans ont poursuivi leur scolarité en Lycée et 1 jeune en collège.

2. Niveau de qualification du public 16-25 et orientation



95% du public possède un niveau infra bac et 27% n'ont pas de qualification.

En ce qui concerne la reprise d'étude, 3 personnes ont pu réintégrer une scolarité dont 2 en Lycée (Bac pro commerce et 2nde Générale) et 1 en collège 4^{ème} UPE2A.

Le graphique démontre que les jeunes sont davantage concernés par une orientation en formation qualifiante. Cependant le niveau de français minimum requis, reste un frein pour la plupart des jeunes accompagnés. Le projet est donc travaillé en ce sens avec les partenaires et organismes de formations proposant une offre de formation FLE adaptée ou des dispositifs de pré-qualification.

- 1 jeune a bénéficié d'une orientation vers un titre professionnel de l'AFPA
- 12 Jeunes ont intégré un dispositif d'accompagnement renforcé dont 1 dispositif de pré-qualification en CFA et 3 dispositifs AFPA en lien avec la définition du projet.

3. Accompagnement socio-professionnel des 16-25 ans

Dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel, la Mission locale est également un acteur incontournable. Ainsi le partenariat déjà initié s'est considérablement renforcé par des actions conjointes, un partage d'informations et des échanges réguliers au sujet des bénéficiaires communs. Une convention partenariale est en cours de rédaction.

Désormais, l'inscription est effectuée systématiquement dès l'arrivée des jeunes afin de mettre en place un parcours concerté impliquant le conseiller de la Mission Locale, le bénéficiaire, et la CIP du

Relais. L'accompagnement est ensuite mis en place, et l'offre de droit commun est déployée pour les jeunes, incluant des informations collectives, des stages, des visites d'entreprise, et l'intégration de dispositifs d'insertion.

Le dispositif CEJ offre une structure pour accompagner les jeunes, leur permettant d'accéder à des ressources essentielles, de participer à des activités collectives avec leurs pairs, et de s'approprier la culture française, en particulier dans le contexte professionnel.

D'autres partenaires majeurs pour la jeunesse ont été rencontrés et mobilisés dont les CFA Bâtiment de Bourgogne qui proposent des prépa-apprentissage avec du FLE intégré et des CAP en 3 ans.

LE CFA C2M accepte tout public avec un contrat de travail et met en place des cours de FLE sur les temps techniques. Des temps de visite et d'immersion dans les CFA sont ouverts à notre public.

Le Partenariat avec les vergers du Monde a également permis, des visites d'entreprises viticoles et horticoles, ainsi que l'accès à un stage dans le monde équin.

L'AFPA a également adapté son parcours promo 16-18 pour une jeune afin de créer une continuité d'accompagnement.

Mesures ou dispositifs d'insertion mobilisés pour les 16-25 ans :

Année d'accompagnement	2023
Effectif ayant bénéficié d'un accompagnement FLE – EMPLOI - FORMATION	21
Dispositif d'insertion (CEJ , Prépa apprentissage, Promo 16-18)	5
Intégration dispositif FLE rémunéré (Ancrage)	8
Intégration dispositif pré-qualifiant	2
Immersion en Entreprise, Stages	5
Inscription au service Public de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, PLIE)	16
Visite d'entreprise	9
Participation Information Collective	6
Ateliers Prescrits / Mise en action structurelle	12
Outils TRE (CV, LM)	11
Mise en relation Emploi	4
Entretien d'embauche	3
Emploi (CDD, CDI, Intérim)	0
Bénévolat	6
Activité Socialisatrice dont le Sport	15
Aide financière liés à la Mobilité ou la Citoyenneté	7
Acquisition permis de Conduire	1
Acquisition Mobilité Douce	2
Bilan de Santé CPAM	4
Constitution de dossier MDPH	1

D. Les profils d'employabilité : projets professionnels et niveaux de qualification des bénéficiaires.

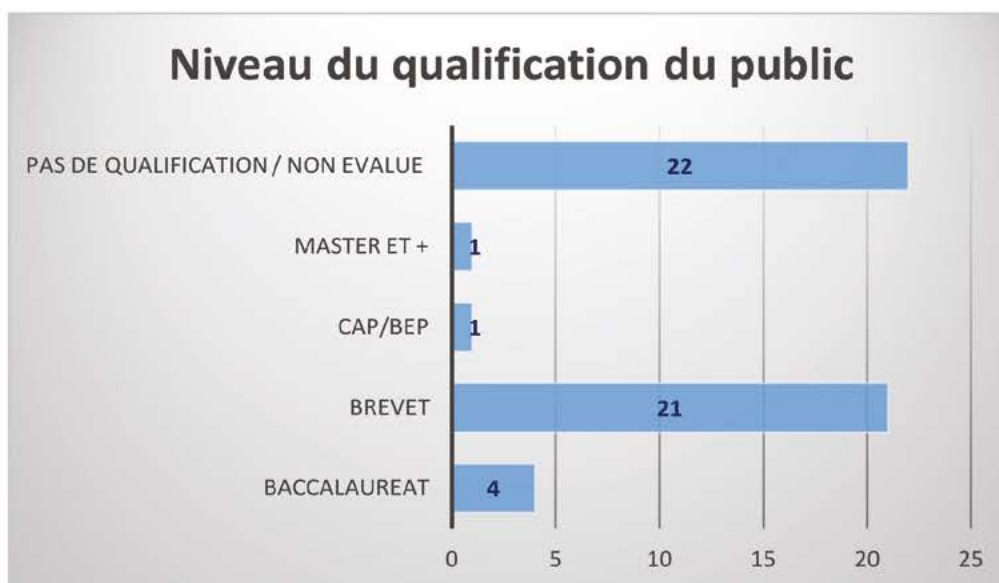
- 21 bénéficiaires avaient des situations professionnelles avant leur arrivée en France.
- 10 personnes étaient en situation de scolarité et 8 femmes étaient mères au foyer.
- 29 Personnes ont pu faire émerger un projet professionnel pendant l'accompagnement.

1. Le projet professionnel et les niveaux de qualification.

Les vulnérabilités ne permettant pas le travail du projet professionnel à long ou moyen terme, il s'agit la plupart du temps de freins liés à la santé, à l'isolement et la garde d'enfants.

Ci-dessous un tableau représente les proportions des niveaux de qualification du public.

Il permet de révéler que la plupart du public relève d'un niveau infra III et que 47 % du public ne possède aucune qualification. Ces données démontrent qu'en France, l'accès à un niveau de qualification permettant l'intégration vers l'emploi sera d'autant plus long à mettre en œuvre, ou conditionnent les bénéficiaires à se tourner vers des métiers peu qualifiés.



2. La mobilité :

La totalité du public Réinstallé bénéficie de la réduction financière de l'agglomération de Nevers pour circuler avec les Bus. Ils ont également grâce au bénéfice de la C2S de la CPAM, une réduction tarifaire sur le TER. Ces aides sont demandées par l'équipe du pôle intégration dès le début de la prise en charge.

- 4 personnes ont accédé à un prêt de vélo par notre association en lien avec le partenariat de l'ASEM (Les acteurs solidaires en marche – régie de quartier)
- 4 personnes avaient un permis de conduire étranger à l'arrivée. 1 seul bénéficiaire a pu faire une demande d'échange,
- 6 personnes ont obtenu, suite à leur inscription au SPE, une aide pour le financement du permis de conduire,
- 3 personnes ont obtenu le code de la route en France,
- 3 personnes sont en préparation du code de la route à la sortie du dispositif,
- 2 personnes ont réussi l'examen du permis.

3. L'accompagnement vers l'emploi et la formation

Dans le cadre de l'accompagnement du public qualifié en 2023, 4 équivalences de diplôme sont envisagées dont 1 en cours.

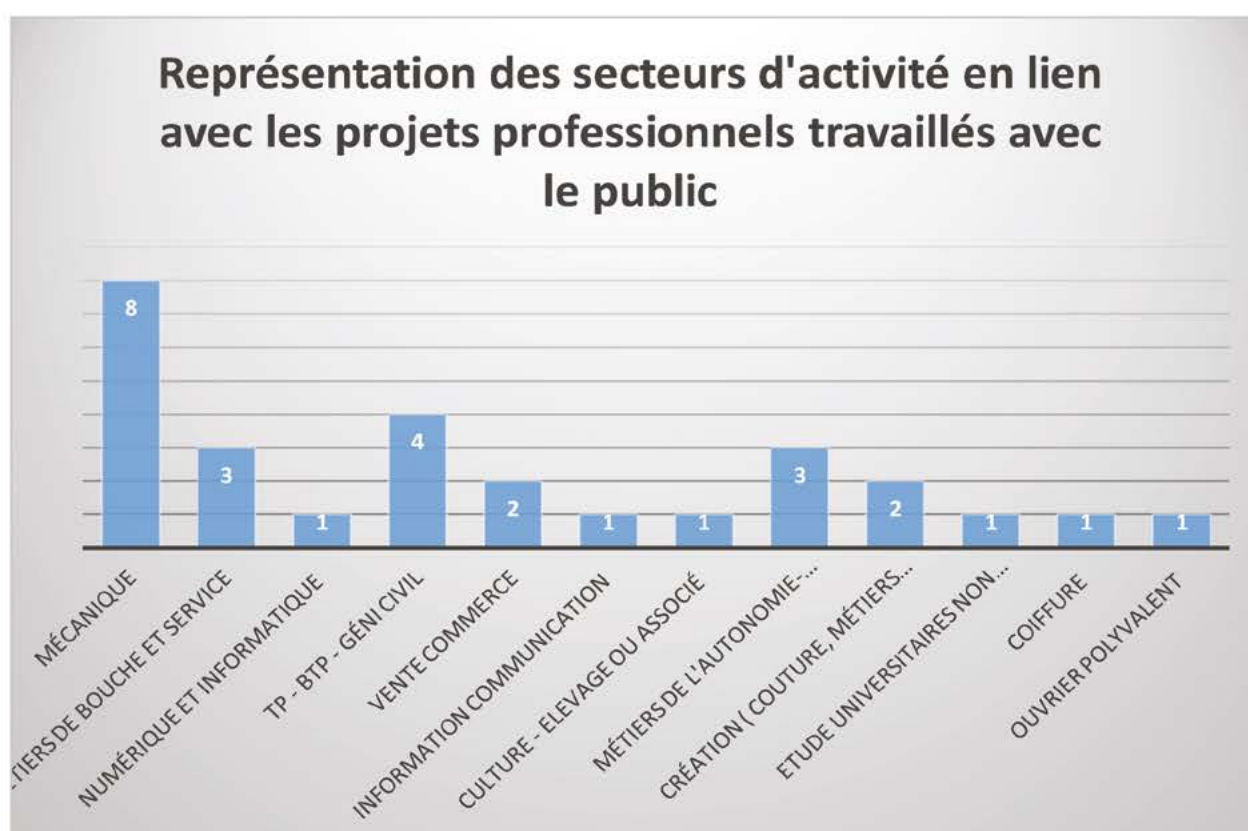
- 4 bénéficiaires ont intégré une formation qualifiante ou bien réintégré un parcours scolaire.
- 2 personnes ont émis le souhait d'intégrer un DAEU pour une équivalence BAC
- 1 personne souhaite reprendre un parcours universitaire via un DU Passerelle.

Les universités disposant de ces formations ne se trouvent pas dans la Nièvre, aussi le sujet de la mobilité et l'éloignement familial représente un obstacle psychologique ou culturel à travailler avec le bénéficiaire et sa famille.

7 personnes ont été orientées sur des dispositifs pré qualifiants tels qu'Ancrage (FOL), prépa compétence (AFPA), FLE a visée pro (ONLIFORMAPRO), Prépa- apprentissage parcours 4 (CFA), l'E2C. Cependant certains dispositifs ne bénéficient pas de modules FLE.

4. Les secteurs d'activités identifiés

Parmi les projets travaillés le tableau suivant permet d'illustrer la sectorisation des activités : la Mécanique, le TP-BTP, les métiers de l'autonomie et les métiers de bouches sont les plus représentés. Nous pouvons qu'il s'agit pour 3 de ces 4 secteurs de métiers en tension sur le territoire.



Les outils d'intégration vers l'emploi ont été déployés avec le service public de l'emploi et les partenaires au service des bénéficiaires :

- 7 PMSMP ont lieu, dans le but de découvrir de métiers ou bien de conforter la vision du métier par le bénéficiaire.
- 18 orientations vers la Mission Locale ont été faites ont donné lieu à des signatures de dispositifs d'accompagnement PACEA et de CEJ contribuant à la socialisation des jeunes par des temps fort en collectifs entre pairs.
- 23 personnes ont été inscrites à Pôle Emploi, cela afin de pouvoir bénéficier de formation FLE à visée pro, d'aide dans la recherche d'emploi, de demande d'aide financière pour le permis de conduire, de prescription vers des dispositifs d'accompagnement.
- 14 personnes ont bénéficié d'un dispositif d'insertion.
- 11 Personnes ont bénéficié de visites d'entreprises ou d'organismes de formation, organisées par Le Relais ou en partenariat avec le SPE.
- 9 personnes ont participé à des informations collectives sur des recrutements ou bien des dispositifs de formation.
- 15 personnes ont pris part à des actions structurelles ou bien des ateliers organisés par les partenaires de l'emploi.
- 3 personnes ont assisté à un recrutement ou un entretien d'embauche.
- 10 personnes ont travaillé des savoirs- être et compétences professionnelles dans le cadre d'activités bénévoles.

Un 1^{er} atelier d'actualisation du compte Pôle Emploi a été proposé à plusieurs reprises et un 2^{ème} atelier portant sur les représentations et le travail dans le secteur des métiers de l'autonomie.

Les personnes du dispositif Réinstallé n'ont pas bénéficié de contrat de travail pendant l'accompagnement. Cela s'explique en partie par la présence encore trop nombreuse de freins à la fin de la période d'accompagnement.

Freins cumulatifs selon le profil de certaines personnes, en voici la liste :

Les différents freins à l'insertion socio-professionnelle	Les différentes vulnérabilités marquantes dans l'accompagnement
Maîtrise du français insuffisante	Santé/ Handicap
Acquisition longue de la langue	Posture culturelle liée à la Femme
Age avancé profils travailleurs seniors	Croyances culturelles
Le Manque de mobilité	Rôle d'aidant pour un membre de la famille
Le manque de qualifications	L'Age
Le problème de garde d'enfant	Les fragilités psychologiques liés au vécu
Etat de Santé	
Isolement	
Analphabétisme	

E. Conclusion

L'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du dispositif Réinstallé est renforcé pour mieux répondre aux besoins spécifiques. L'objectif est d'adapter et d'anticiper les besoins

d'accompagnement tout en facilitant l'apprentissage du français, afin d'améliorer la dynamique globale et une meilleure compréhension des démarches liées au projet professionnel.

L'apprentissage du FLE reste un enjeu majeur pour déterminer l'orientation professionnelle. On peut constater qu'en 2023 la durée d'intégration dans les dispositifs de FLE (OFII, Formations PRF et associatives) a été largement réduite, ce qui permet aux bénéficiaires de rentrer dans un processus de projet d'intégration global.

Le renforcement du partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation a permis une meilleure connaissance de ce public et de mieux identifier les dispositifs appropriés à leur parcours. L'objectif d'orienter le public vers les services du territoire s'est amélioré, avec une meilleure reconnaissance et sollicitation de la part des partenaires pour collaborer efficacement dans l'accompagnement des bénéficiaires.

Il est essentiel de poursuivre le travail en partenariat avec les organismes de formation pour les sensibiliser aux spécificités du public et trouver des solutions communes.

4. Le programme de relocalisation

Le dispositif d'accueil des familles relocalisés permet à des ménages statués par l'OFPRA de bénéficier d'un accès au logement en mobilité nationale via la plateforme de la Direction Interministérielle à l'Hébergement et de l'Accès au Logement (DIHAL). Ainsi, les ménages sortants des dispositifs asile partout en France peuvent bénéficier d'une attribution logement.

Les familles accèdent dès leur arrivée à un logement autonome et sont bénéficiaires d'un contrat tripartite de sous-location avec objectif de glissement de bail au bout d'une année. Au préalable, l'Association a meublé l'appartement.

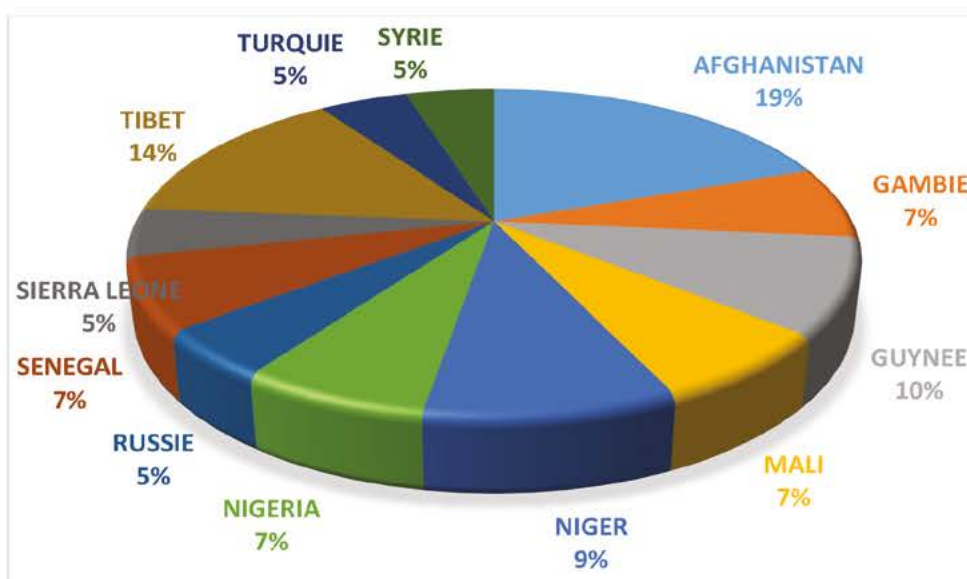
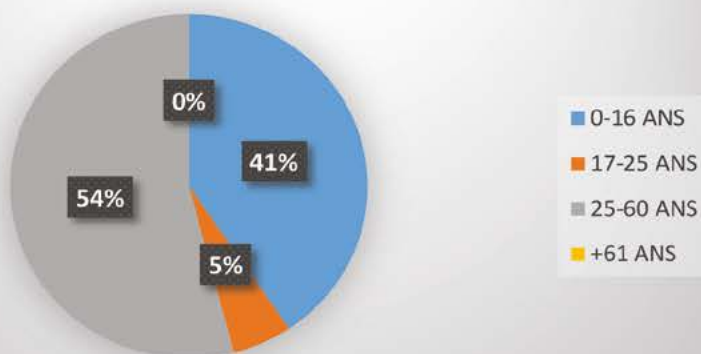
L'accompagnement social

Sur une période de 12 mois définie dans le contrat d'accompagnement signé des deux parties, l'équipe mène un travail socio-éducatif ayant pour objectif l'acquisition de l'autonomie tant dans l'apprentissage des démarches administratives que les actes du quotidien au sein de leur logement.

4.1 Programme Relocalisé 18

39 personnes ont été accompagnées en 2023 dont **20** personnes nouvelles arrivées , soit 8 logements.

tranche d'âge public relocalisé 18



Accompagnement professionnel

A. Caractéristiques des bénéficiaires

Au cours de l'année 2023, 7 bénéficiaires du dispositif ont pu être rencontrés dans le cadre d'un diagnostic socio-professionnel. Parmi eux 3 hommes et 4 femmes âgés entre 26 et 55 ans.

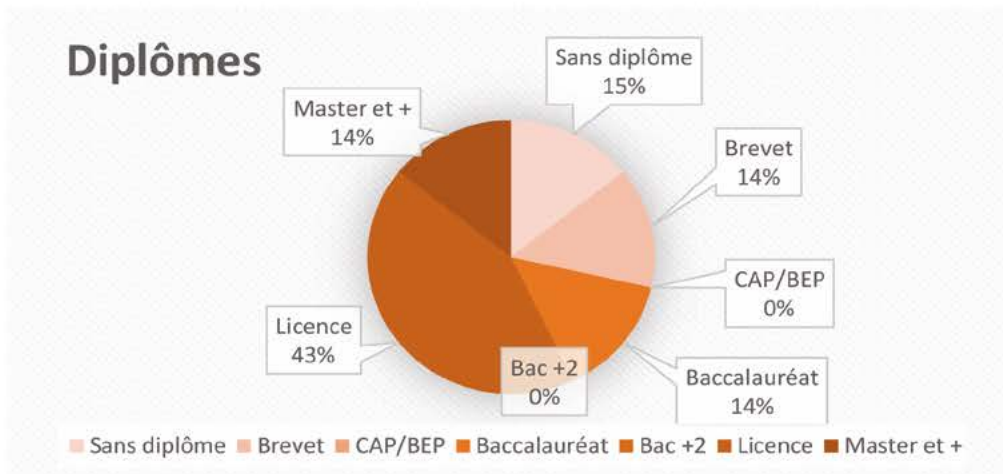
Leurs pays d'origines sont le Sénégal, la Guinée, le Tibet, la Turquie et le Sierra Leone.

Ces bénéficiaires vivent sur les 3 villes d'appui du département du Cher :

Bourges	2
St Amand Montrond	1
Vierzon	4

L'offre de services y est moins développée que sur Bourges. Cependant avec l'appui des référents emploi et formation, les partenariats se sont organisés et mis en place dans un premier temps sur des formations FLE et RAN.

Niveau de qualification du public :



71% des bénéficiaires ont un diplôme au moins équivalent au baccalauréat acquis dans leur pays d'origine. La reconnaissance du diplôme est un processus qui nécessite une traduction réglementée ce qui n'est pas toujours accessible financièrement pour les bénéficiaires. Malgré un niveau de qualification élevé, l'acquisition de la langue française reste longue et complexe.

B. Français Langue Etrangère

Les bénéficiaires ont un niveau de langue compris entre le INFRA A1 et francophone (3 INFRA A1, 2 B2, 3 francophone). Pour ceux dont le niveau est inférieur à B2, une orientation vers les différents dispositifs de formation FLE est primordiale. Pour les francophones, une orientation vers des dispositifs de remise à niveau est nécessaire afin d'appréhender la lecture, l'écriture et le vocabulaire métier. L'objectif étant l'accès plus rapide à l'emploi ou à la formation qualifiante.

Bien que la maîtrise de la langue ne soit pas un frein pour 60% des bénéficiaires accompagnés, ils sont confrontés à divers obstacles comme la mobilité, le mode de garde des enfants, la santé ou encore le racisme qui est suspecté.

C. Parcours d'emploi et de formation

Dans le cadre de l'accompagnement à socio-professionnel, de nombreuses démarches ont été effectuées.

Données chiffrées des différentes démarches :

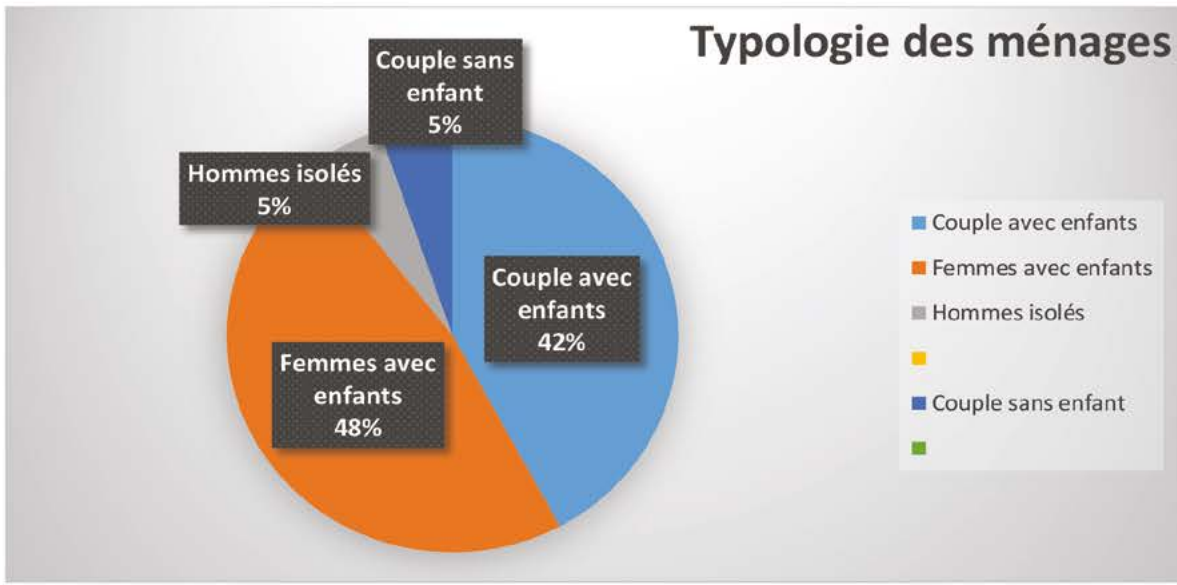
Année d'Accompagnement	2023
Effectif ayant bénéficié d'un accompagnement FLE – EMPLOI - FORMATION	7
Intégration dispositif FLE rémunéré	3
Intégration dispositif FLE non rémunéré	1
Intégration dispositif pré-qualifiant	2
Immersion en Entreprise, Stages	3
Inscription au service Public de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, PLIE)	2
Participation Information Collective	1
Outils TRE (CV, LM)	5
Mise en relation Emploi	3
Entretien d'embauche	3
Emploi (CDD, CDI, Intérim)	3

4.2 Le programme de relocalisation 58

Sur l'année 2023, 55 personnes soit 19 ménages ont été accompagnés par le service.

- 6 nouveaux ménages arrivés sur l'année 2023 soit 12 personnes.
- 2 ménages arrivés en 2021 sortis du dispositif en cours d'année 2023 4 personnes.
- 11 ménages arrivés en 2022 sortis du dispositif en cours d'année 2023 soit 35 personnes.
- 1 ménages arrivés en 2023 sortis du dispositif en cours d'année 2023 soit 4 personnes.

Typologie du public

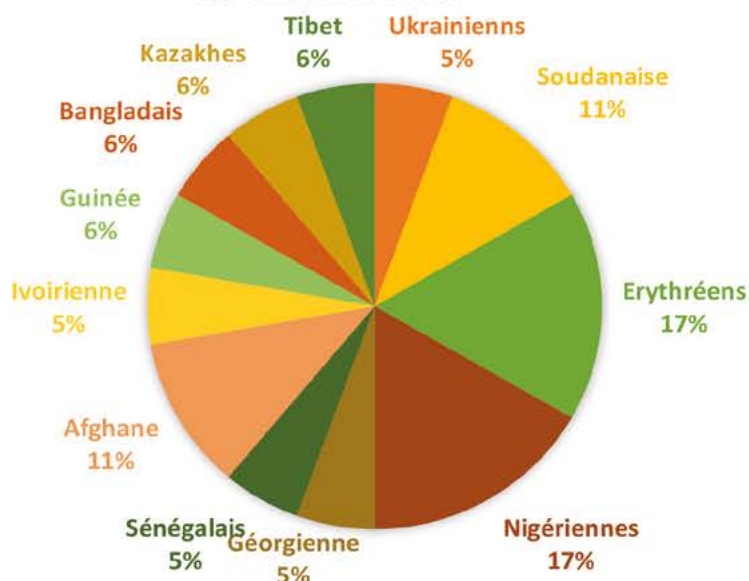


Typologie des ménages :

Homme isolé	1
Couple sans enfant	1
Femme isolée avec enfants	9
Couples avec enfants	8
Total	19

Il est observé par contre une hausse sur le taux des femmes isolées avec enfants accueillies sur 2023.

NATIONALITÉS



0 à 3 ans	15
4 à 7 ans	2
8 à 10 ans	5
11 à 13 ans	1
14 à 15ans	1
16 à 17 ans	1
+ de 18 ans	1
Total	26

Proportion du public Majeurs/Mineurs



Sorties du dispositif

Progressivement, l'équipe prépare peu à peu « la sortie » du dispositif des personnes accompagnées. Elles sont alors en capacité de gérer plus sereinement leurs situations administratives, budgétaires, familiales et locatives. En fin d'accompagnement, les personnes accueillies sont soutenues par l'équipe dans leur demande de logement en vue du glissement de bail. Pour ce faire un dossier est constitué auprès du bailleur, appuyé par un rapport social relatant le travail d'accompagnement mené.

19 logements ont été attribué dès l'arrivée des familles. En cours d'années 2023, 11 ménages ont changé de logements dont 6 sont resté chez ASSIMMO58 et 5 autres chez les bailleurs sociaux (Nièvre Habitat). Nous avons élargi le parc immobilier afin d'anticiper la mixité sociale pour nos bénéficiaires.

A prise d'effet du glissement de bail, un rendez-vous tripartite auprès du service social de secteur est programmée. Une rencontre tripartite se fait afin de transmettre au service concerné les éléments nécessaires pour la bonne continuité du suivi.

En 2023, 14 ménages sont sortis du dispositif :

- 1 ménage a quitté le département car le logement et l'environnement ne convenait pas.
- 3 ménages ont bénéficié à la sortie du dispositif d'accompagnement IML.

L'accompagnement professionnel Relocalisés 58

L'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du dispositif Relocalisés dépend de plusieurs facteurs situationnels à leur arrivée.

Ainsi, une évaluation socio-professionnelle des besoins d'accompagnement, couvrant le Français Langue Étrangère (FLE), l'emploi et la formation, est réalisée dès l'arrivée de chaque personne en âge d'être accompagnée.

A. Caractéristiques du public

23 personnes, âgées entre 16 et 55 ans ont bénéficié de l'accompagnement socio-professionnel dans le cadre du dispositif. Parmi ces 23 personnes, 15 ont eu un accompagnement régulier en fonction de leurs besoins.

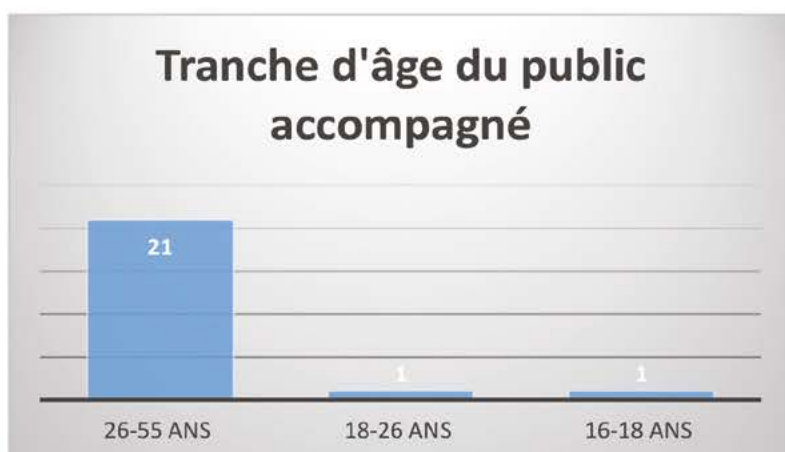
La composition moyenne des cellules familiales est de 2.75 personnes. Sur les 23 bénéficiaires, 10 sont des femmes isolées avec enfants en bas âge, pour lesquelles la problématique de garde est restée un frein à l'emploi soit sans solution, soit avec un dénouement tardif dans l'avancement du dispositif.

Les bénéficiaires du dispositif Relocalisés présentent des parcours migratoires parfois longs et traumatiques, entraînant des vulnérabilités de santé physique et mentale, d'addictions, et d'isolement social et familial.

34% du public en accompagnement sont des hommes et 65% sont des femmes.

3 individus ont interrompu leur parcours d'accompagnement professionnel au sein du dispositif en raison de déménagement sur un autre territoire.

Le graphique ci-dessous illustre que le public accompagné à l'emploi se situe pour la majorité dans la tranche d'âge moyenne des 26-55 ans soit 21 personnes.



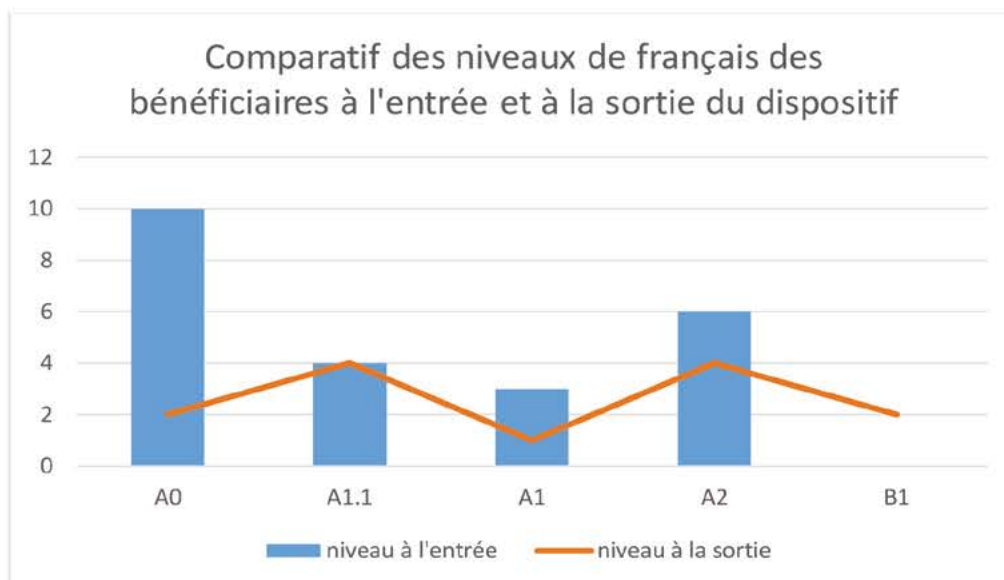
95 % du public accompagné en 2023 sur le projet professionnel vit sur Nevers et les villes de son agglomération (Garchizy, Varennes-Vauzelles, Fourchambault). 1 personne était localisée sur la commune de Prémery et pour des raisons de mobilité physique a déménagé sur Nevers pour accéder plus facilement à l'offre de services de la ville.

B. Le Français Langue Etrangère

Le niveau de maîtrise du français à l'arrivée des bénéficiaires varie en fonction de leur origine, de leur participation à un parcours FLE en CADA, de leurs capacités cognitives, ainsi que de leur niveau d'alphabétisation et de scolarisation dans leur pays d'origine. Cette diversité crée des disparités dans les possibilités d'insertion.

Sur les 12 personnes en transfert de CIR avec cours de Français obligatoire de niveau A1, 8 ont pu reprendre leur cursus dans la Nièvre. Pour les autres, il s'agit de solliciter d'autres dispositifs FLE présents sur le territoire pour accéder à un premier niveau A1. Les accès au cours de niveau A2 sont très limités et avec un projet professionnel déjà défini.

- 9 personnes ont bénéficié de FLE Associatif via l'AFPLI
- 4 personnes de FLE rémunéré tel que le DFL, Ancrage et FLE à visée professionnelle
- 1 usager n'a pas bénéficié de FLE sous une forme quelconque, du fait d'un problème de garde d'enfant et d'une sortie anticipée pour déménagement.



On peut constater qu'à leur entrée dans le dispositif la majorité des bénéficiaires possédaient un niveau infra A1 soit 14 personnes, que 3 personnes possédaient un niveau A1 et 6 un niveau A2. En comparaison, le niveau en Français à la sortie des bénéficiaires, augmente significativement. On dénote même une apparition du niveau B1 dans les statistiques soit 2 personnes et 4 personnes ont validé le niveau A2.

On remarque également que l'obtention du niveau A2 facilite de manière presque systématique l'accès à l'emploi, aux services de l'emploi, ainsi qu'aux dispositifs d'accompagnement et de formation. En effet, 83,3% des individus ayant atteint un niveau égal ou supérieur au A2 ont bénéficié d'au moins une expérience d'emploi ou de formation, ce qui souligne l'importance de ce seuil linguistique dans ces domaines.

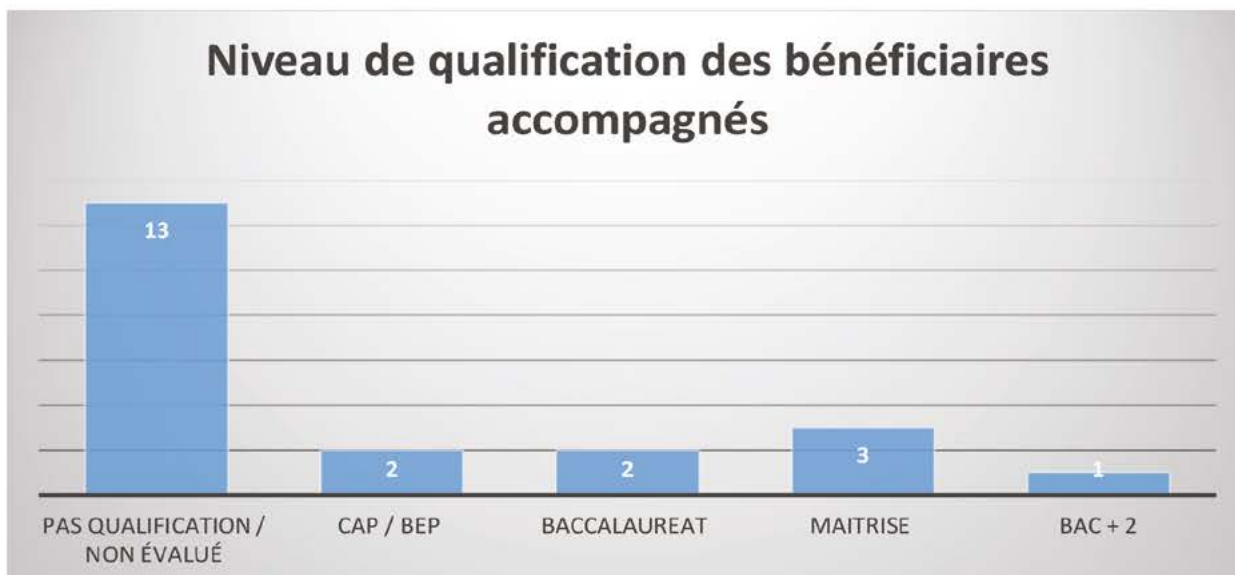
A. C. Les profils d'employabilité : projets professionnels et niveaux de qualification des bénéficiaires

1. Le niveau d'étude des bénéficiaires :

Le niveau de qualification des usagers et le parcours scolaire sont des données importantes de l'accompagnement professionnel, cela permet d'identifier les problématiques d'apprentissage pouvant survenir, mais également les orientations possibles au niveau du projet professionnel.

- 13 personnes accompagnées en 2023 ne possèdent en majorité pas de diplômes, ou bien des formations dont le niveau est plus compliqué à évaluer en France.
- 5 Bénéficiaires ont eu accès aux études supérieures dans leur parcours et 2 ont validé le Lycée dans leur pays.
- Aucun accompagnement à la reprise de scolarité n'a été fait sur le public 16-18 ans, puisque la personne est toujours inscrite à l'université de son pays d'origine.

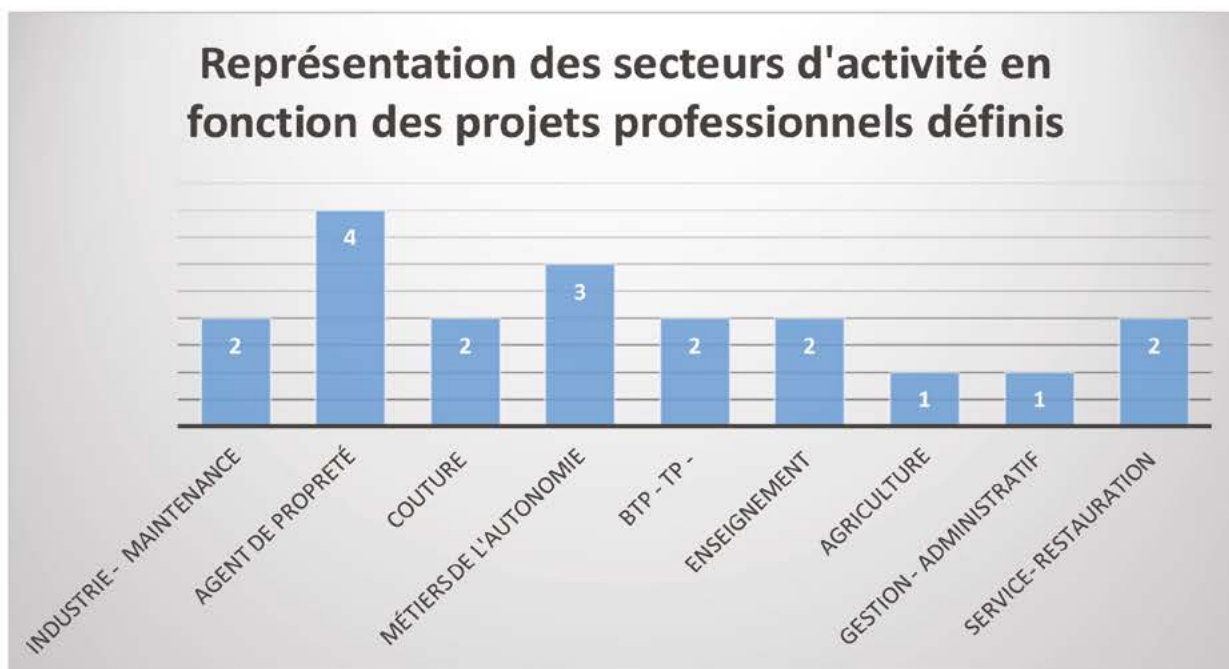
En 2023, 6 personnes étaient titulaires de diplômes potentiellement à équivalence en France, la difficulté réside en la possibilité pour eux de récupérer leur diplôme dans leur pays d'origine



1. Le projet professionnel

Sur 23 personnes 17 ont déjà eu des situations professionnelles avant leur arrivée en France le même nombre de personnes soit 17 ont émise un souhait de projet professionnel à court, moyen ou long terme.

En voici la sectorisation en fonction du nombre de demandes :



On peut constater que le secteur de l'hygiène et la propreté et de l'aide à la personne sont le plus demandés. Il s'agit de métiers en tension avec une demande de la part des employeurs. Cependant se sont également des métiers avec des horaires atypiques et une nécessité de mobilité. Ces impératifs sont parfois compliqués à mettre en adéquation avec les obligations des bénéficiaires.

2. Zoom sur la Mobilité :

La majorité des accompagnés, soit 20 personnes ne possèdent pas le permis.

- 3 personnes étaient détentrices d'un permis B et d'un véhicule personnel, dont 1 personne a pu procéder à l'échange du document. Pour les 2 autres, une procédure d'échange de permis a été faite sur ANTS, mais avec obtention d'un refus et de bénéficier d'un parcours permis allégé en heures.
- 1 personne est en cours de code et de conduite mais le passage des examens est soumis à la possession d'un titre de séjour définitif.
- 2 personnes ont pu également faire une demande d'aide financière pour le permis B, par le biais de Pôle Emploi. Une est en cours d'instruction et l'autre a été validé.

Le reste des bénéficiaires ont en majorité la réduction de tarif TANE0 par le biais de la C2S, et ont accès aux transports en commun.

L'acquisition de la mobilité douce est parfois la meilleure solution. 2 personnes ont acquis des trottinettes électriques pour se déplacer en horaires atypiques.

C. Actions vers l'emploi et la formation

Différents acteurs du territoire, tels que l'AFPA, Pôle Emploi, La Mission Locale, Les Entreprises d'Insertion ont été mobilisés et sensibilisés, afin de présenter les missions de l'association et le public et de pouvoir mobiliser des leviers d'insertion.

3 SIAE (Regain éco-Plast, la Régie de Quartier et l'ANAR) et 2 GEIQ (GEIQ Viticole et GEIQ Salsa) ont été rencontrés pour faire le point sur leurs besoins et leur fonctionnement.

Nous sommes intégrés aux entretiens d'accompagnement au sein du SPE, dans le but de soutenir les usagers et communiquer avec les conseillers pour fluidifier l'information et les parcours.

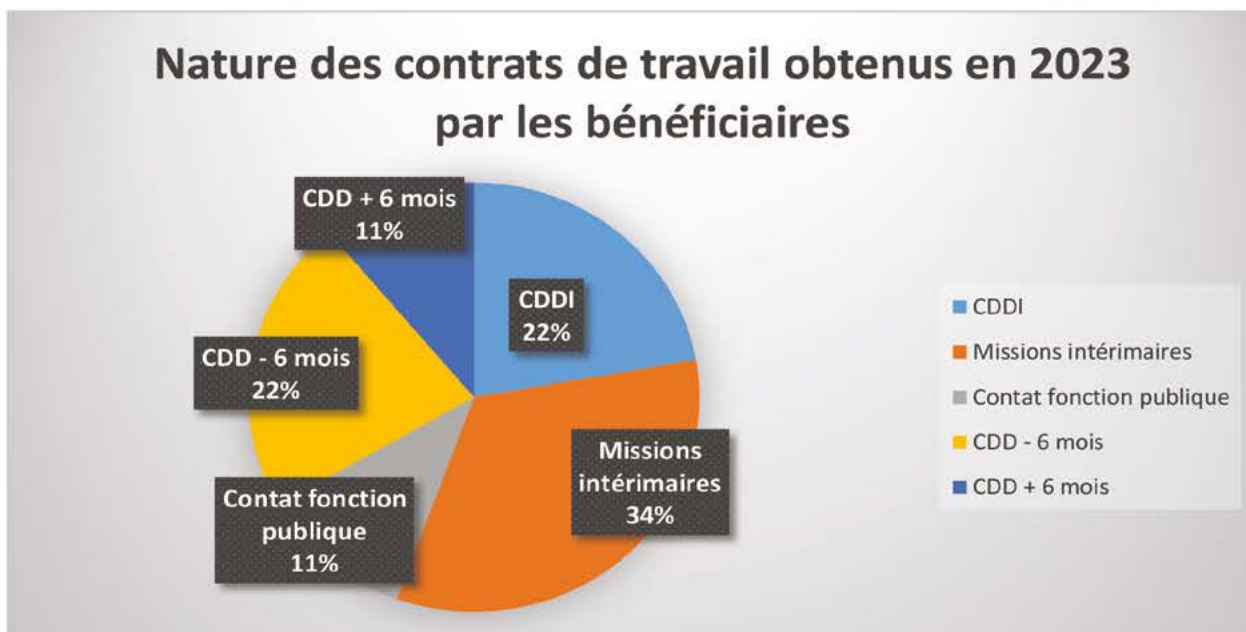
Des associations sportives ont également été démarchées, pour des projets professionnels et des adhésions dans le but de développer les liens sociaux. Une rencontre avec le centre social de Fourchambault a également pu se faire pour optimiser l'intégration des résidents. Ce centre social possède un atelier sociolinguistique (ASL), un accueil jeunes et propose de nombreuses activités inclusives.

Un lien partenarial a été créé avec 3 organismes de formation, il s'agit de la AFPA, du Centre d'apprentissage C2M et du CFA BTP de Bourgogne.

Des contacts et des temps d'entretien ont été organisés avec une dizaine d'entreprises du territoire.

Année d'accompagnement 2023	
Inscription Pôle Emploi	17
Prescription PLIE	2
PMSMP	1
Outils TRE (CV, LM, ..)	16
Inscription en Agence Intérimaire	5
Participation à des information collectives	8
Mise en relation Offre d'emploi	10
Entretien d'Embauche	7
Aide à l'Entreprenariat	2
Bénévolat	1

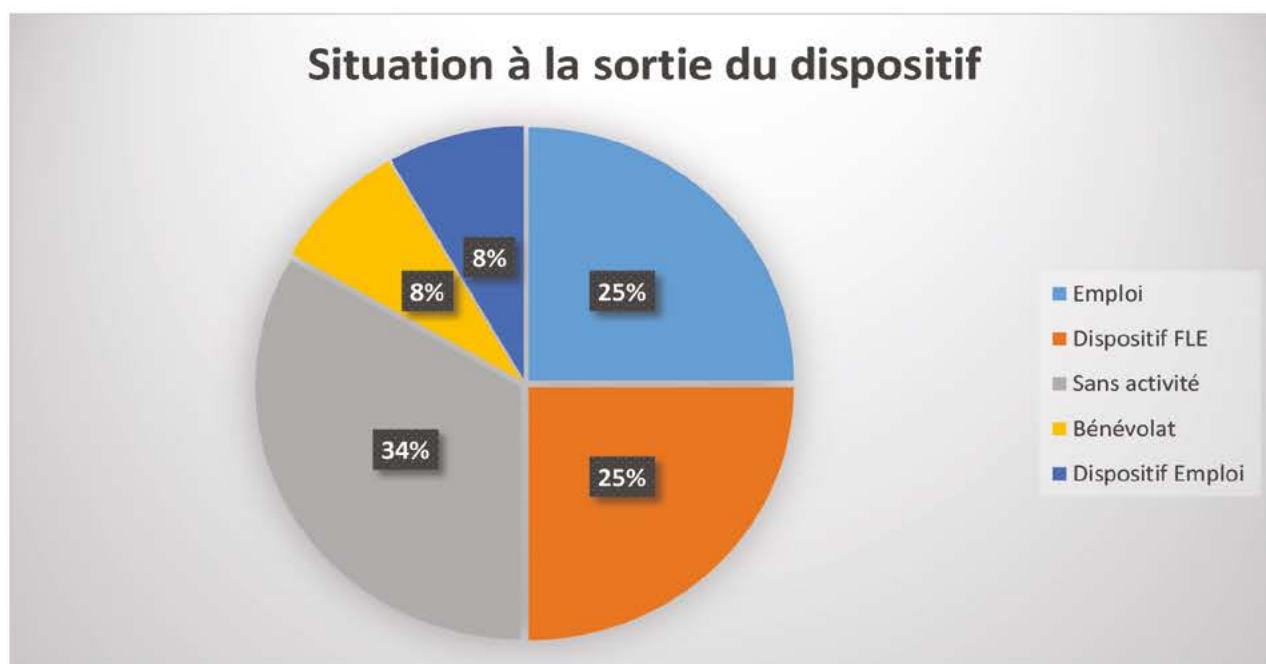
Pour finir 7 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail pendant leur accompagnement en 2023 en voici la nature :



Les secteurs d'activité liés au contrats obtenus sont la logistique/ production, l'aide à la personne, le BTP et l'Enseignement.

7 bénéficiaires ont des activités socialisantes, dont 1 femme qui a intégré une mission de bénévolat auprès de la banque alimentaire, afin de maintenir un lien, une posture professionnelle et améliorer son niveau linguistique.

- Ci-dessous, la situation des bénéficiaires en 2023 à la sortie du dispositif est la suivante :



En 2023, sur 12 personnes 4 sont sorties du dispositif Relocalisé, sans activité ou sans solution alternative d’accompagnement, car de nombreux freins subsistaient.

Un rendez-vous tripartite est mis en place avec une structure du SPE pour tout bénéficiaire avant sa sortie, de façon à garantir la continuité de la dynamique d’accompagnement.

4 personnes ont bénéficié d’un dispositif d’insertion à l’emploi soit 1 tiers des personnes accompagnées.

Voici ci-dessous la nature des problématiques rencontrées par le public Relocalisé dans le cadre de l’accompagnement professionnelle :

Situations – Problématique	Nombre de bénéficiaires
Sans solution de garde d’enfant– en recherche active	4
Sans solution de garde d’enfant– sans demande d’accompagnement	2
Problème de santé physique ou mentale	5
Problème administratif (régularisation , titre de séjour, ...)	2
Sans accès au FLE ou FLE en cours	8

D. Conclusion

L’accompagnement du public relocalisé en 2023 se caractérise par une meilleure accessibilité au FLE et une baisse du nombre de personnes sans solution à la sortie du dispositif.

L’accompagnement des usagers, en suivi régulier, a permis de démontrer que 66% du public a pu bénéficier d’une offre de service ou d’un emploi, de cours de FLE, d’une formation ou d’une activité socialisante dans l’année.

Leur insertion professionnelle est liée à leur capacité à s'insérer sur leur nouveau territoire d'accueil et de s'adapter à une nouvelle offre de service. Ce nouvel environnement ne répond pas toujours favorablement à leurs besoins et à leur projection professionnelle. La temporalité dans l'accompagnement nécessite alors d'être revue pour s'adapter au public.

